

Un dossier honteux

Date : 28 octobre 2013

Le Président du Conseil général a eu l'amabilité de me transmettre le 19 juillet 2013 le dossier de travail du comité de prétendus experts constitué par Jacques Delanoë, qui a été réuni le 23 mai 2013 pour proposer aux élus 3 gentilés issus de plusieurs centaines de suggestions.

Je ne décolère pas sur la qualité du travail accompli dans le cadre de ce marché de prestations intellectuelles d'un montant de 17.940 euros TTC, qui a été attribué à la société GFT le 18 avril 2013 par le département d'Ille-et-Vilaine sans aucune mise en concurrence.

J'ai déjà exposé [par ici](#) que ce dossier de travail ne comporte que :

- la composition du comité - une « introduction du travail du comité », rédigée par Jacques Delanoë
- la liste des gentilés évoqués via Ouest-France, et le résultat de son sondage - la liste des gentilés des départements français

J'avais déjà pointé :

- l'étonnante composition du comité, du point de vue des qualités d'expertise, de la parité, de la représentativité, ainsi que de l'indépendance de ses membres... d'une part vis-à-vis du Conseil général et d'autre part les uns vis-à-vis des autres - l'extraordinaire rapidité de la réflexion : un comité = une réunion = une conclusion - l'indigence de la feuille recto-verso constituant « l'introduction du travail du comité » - la perversité du dernier critère de choix proposé par Jacques Delanoë : « *contrer l'idée que les départements vont disparaître* »

Et voici que je m'aperçois que la « liste des gentilés des départements français » - qui relève du plagiat, puisque ce n'est qu'un copier-coller d'un extrait d'un article du *Nouvel Observateur* en date du 16 août 2011, sans mention de sa source - constitue un ramassis d'inexactitudes.

Il suffit de prendre pour exemple - parmi beaucoup d'autres - ce que serait le gentilé des habitants du Maine et Loire.

J'ai l'habitude de peser mes mots : je dis tout simplement que ce dossier de travail est **HONTEUX**, et je me demande sur quelles bases on peut rémunérer une telle prestation.

J'ai demandé à avoir communication de la « note méthodologique » et des « livrables » de ce marché, qui me sont actuellement refusés pour cause de « secret des affaires ».

Je n'ai pas l'intention de céder.